

HADRIEN MULLER, AVOCAT DANS LES ACCIDENTS DE TRAMWAY

« UNE SITUATION COMPLIQUÉE »

A Nice, les accidents de tramway se multiplient, à l'instar de cet accrochage avec un fourgon le 1^{er} octobre dernier. Cela donne matière à un état des lieux des dommages corporels qu'ils occasionnent. Hadrien Muller, avocat spécialiste dans les accidents de la circulation nous livre son éclairage.

Quels sont les divers cas en matière de dommages corporels ?

Si vous êtes passager du tramway ou du véhicule impliqué dans l'accident, vous êtes indemnisé car vous êtes considéré comme non responsable. Il est nécessaire de poinçonner son ticket qui fait office de « contrat de transport » et qui engage donc le tramway à une obligation de résultat : vous emmener à bon port en bonne santé.

Qu'en est-il lorsque l'on se trouve au volant de son véhicule ?

Pour tous les véhicules motorisés (voitures, motos, scooters ou encore trottinettes), on applique la loi Badinter qui régit les accidents de la circulation. Il y a deux situations possibles. Soit l'acci-



En poinçant son ticket, ce dernier fait office de « contrat de transport ».

dent a lieu sur la voie du tramway, soit le tramway se trouve sur la voie de circulation générale, au milieu des autres véhicules, notamment lorsqu'il traverse un carrefour. Dans ce cas, on applique la loi Badinter qui stipule que celui qui

n'est pas responsable de l'accident est indemnisé.

Et quand est-il lorsque le tram est percuté alors qu'il est sur sa voie ? Concrètement, si un véhicule se trouve

sur la voie du tramway, la loi Badinter ne s'applique pas. Dans ce cas, le tramway tombe dans un autre régime juridique, celui de « la responsabilité pour le fait des choses ». C'est une situation compliquée pour la régie en charge de l'exploitation du tramway qui doit prouver, pour ne pas être poursuivie, que la présence d'un véhicule sur sa voie était quelque chose d'imprévisible et d'insurmontable.

Ce n'est pas la même chose pour les piétons et les cyclistes ?

Comme pour les véhicules, on va distinguer le fait qu'ils sont sur la voie de circulation ou la voie du tramway. Lorsque le tramway percute un cycliste ou un piéton sur la voie de circulation générale, ces derniers vont être indemnisés. En revanche, s'ils se trouvent sur la voie du tramway, la question est plus délicate. Si la régie en charge de l'exploitation du tramway a mis des marqueurs pour éviter que les gens passent, comme des barrières par exemple, il aura des arguments pour ne pas les indemniser en cas d'accident. ■

DEPLACEMENT DU MAIRE DE NICE A MOSCOU

COOPERATION RENFORCEE



L'édile de la capitale azurienne s'est rendu au Forum Choiseul Business.

Christian Estrosi, effectuée, jusqu'à ce soir, un déplacement officiel à Moscou. Lors de cette visite de trois jours, le maire de la ville participe au Forum Choiseul Business, « afin de développer les relations entre les jeunes leaders économiques des deux pays ». « La France et la Russie doivent renforcer leurs liens, justifie l' élu qui a notamment rencontré son homologue Moscou Sergueï Sobianineite. Nous devons travailler conjointement pour susciter

un regard renouvelé sur notre coopération économique, environnementale, culturelle, linguistique, touristique. » Ce déplacement permet notamment de relancer le partenariat Nice-Moscou, de valoriser l'expérience de Nice Smart City et de mieux positionner la ville dans la destination business. Christian Estrosi a également effectué une visite du Parc Zaradié, poumon vert du centre-ville et du dispositif de sécurisation du métro de Moscou. ■

En bref

ISABELLE BOULAY REND HOMMAGE A PIAF SAMEDI AU PALAIS NIKAIÀ

Ce samedi 16 octobre aura lieu le spectacle *Piaf symphonique* au palais Nikaïa à 20h30. Ce sera ainsi la première fois qu'Isabelle Boulay interprétera les chansons d'Edith Piaf dans ce spectacle. Cette date représente aussi la première d'une tournée internationale en hommage au 60^e anniversaire de la mort de la Môme, qui aura lieu en 2023.

COURSE VIRTUELLE CONTRE LE CANCER

La deuxième édition de la course virtuelle Plus vite que le cancer se tiendra des 30 et 31 octobre. Vous pourrez ainsi marcher ou courir contre le cancer, où vous voulez et quand vous voulez sur plusieurs distances : 2 km, 6 km, 12 km, semi-marathon ou marathon. Les 5 € d'inscription sont reversés au Comité pour continuer à financer les soins destinés aux personnes malades. Inscriptions : <https://plusvitequelecaner.net/>

BRUNO KOHLHUBER

HOMMAGE SOLENNEL

87 coureurs ont pris part hier matin au 8^e défi vélo Bruno-Kohlhuber qui consiste à rallier Marseille où se tient le 127^e Congrès national des sapeurs-pompiers 2021. L'équipe des Alpes-Maritimes rendait hommage au lieutenant Bruno Kohlhuber, disparu lors de la tempête Alex. Le préfet Bernard Gonzalez, le président du département, Charles-Ange Ginesy, et le directeur départemental du SDIS, René Dies, ont pris part à cette étape. Les coureurs ont aussi observé une minute de silence pour Jean-Pierre Rochetti et le lieutenant-colonel Alain Degioanni tous deux également décédés. ■



Le recueillement était de mise.